



### Suivi de la scolarité des enfants :

L'intérêt accordé aux leçons et devoirs de l'enfant va permettre aux parents de suivre sa scolarité et de connaître ses intérêts ainsi que ses forces et ses faiblesses, ce qui garantira sa motivation et son implication et leur permettra d'en discuter avec lui à son retour de l'école.

Si l'enfant a des difficultés dans une matière ou si son comportement pose problème, demandez à son enseignant(e) ce qui est prévu pour l'aider et quels sont les services offerts.

Par ailleurs, l'école est tenue d'informer régulièrement les parents de l'évolution d'un enfant en difficulté. Si nécessaire, un plan d'intervention sera établi avec votre collaboration.

### Plan d'intervention :

Le plan d'intervention mis en place par l'école doit inclure les objectifs à atteindre, les moyens choisis pour y arriver, un échéancier ainsi que les responsabilités de chacun des intervenants impliqués (enseignant(e), direction de l'école, éducateur spécialisé).

L'enseignant(e) explique ensuite aux parents le type d'intervention suggéré, les responsabilités de l'enfant ainsi que le rôle qu'ils ont à jouer dans la réussite de ce plan.